

1. Trois motifs de satisfaction - Elections prud'homales
2. L'UPA signataire de l'accord d'assurance chômage - Cancava - Chiffres-clés
3. Un texte à améliorer - Europe : perspectives 2003 - Chiffres-clés.
4. Les Brèves - L'agenda

## Elections prud'homales

*"Cette élection me conforte dans l'idée qu'il faut maintenant engager la réforme de la démocratie sociale. J'ai donc décidé que dès le début janvier, je recevrai les organisations syndicales pour enclencher avec elles la préparation d'un texte de loi sur la base de la position commune (exprimée par les partenaires sociaux) de juillet 2001."* Le ministre des Affaires sociales, François Fillon, à l'issue du scrutin prud'homal.

### RÉSULTATS NATIONAUX

#### Collège employeurs

Taux de participation : 26,64%

\*Union des Employeurs (UPA, CGPME, FNSEA, MEDEF, UNAPL) : 80,1%

\*Union des employeurs de l'économie sociale (USGERES) : 11,3%

\*CFPI : 1,39%

\*CIDUNATI : 0,72%

\*Divers : 6,47%

#### Collège salariés

Taux de participation : 32,66%

\*CGT : 32,1%

\*CFDT : 25,2%

\*CGT-FO : 18,3%

\*CFTC : 9,7%

\*CFE-CGC : 7%

\*UNSA : 5%

\*Union syndicale-Groupe des dix : 1,5%.

## ELECTIONS PRUD'HOMALES

### Trois motifs de satisfaction

*En dépit d'une concurrence croissante, "l'Union des employeurs" a su mobiliser ses électeurs, s'assurant une majorité de 80,1% et améliorant le taux de participation par rapport au précédent scrutin.*

Forte progression de la participation des employeurs, score satisfaisant de la liste "Union des employeurs" et résultats probants de l'UPA quand ses représentants ne figuraient pas sur une liste unique; le 11 décembre 2002 restera comme un bon cru. En effet, les cinq organisations patronales représentatives avaient pour premier objectif de combattre le mal abstentionniste. C'est chose faite puisque pour la première fois, le taux de participation des employeurs (26,64%) qui demeure malgré tout trop faible, non seulement n'a pas connu une nouvelle chute mais a nettement progressé. Preuve qu'une campagne de terrain efficace ainsi que le développement du vote par correspondance peuvent inverser la tendance.

Par ailleurs, la CGPME, la FNSEA, le MEDEF, l'UNAPL et l'UPA avaient décidé de faire cause commune pour mieux défendre les valeurs partagées par les employeurs des entreprises privées. Avec un résultat qui dépasse 80%, là encore on peut considérer que le pari est gagné, même si les représentants de

l'économie sociale n'ont pas à rougir de leur score. En revanche, les tenants de l'isolement syndical et autres héritiers du poujadisme ne peuvent que constater leur marginalisation définitive.

Dernier motif de satisfaction enfin : dans les conseils de prud'hommes où l'UPA présentait des candidats séparés, ces listes ont généralement obtenu plus de 50% des voix. L'exemple de l'Hérault notamment, prouve que les artisans et commerçants savent se mobiliser et faire en sorte que leur représentation prud'homale soit à la hauteur de leur poids dans l'économie locale. Alliés à la CGPME et en concurrence avec le Medef, les candidats UPA ont recueilli 65,6% des sièges dans la section industrie et 45% des sièges dans la section commerce. Pour finir, il convient de remercier les électeurs qui ont apporté un large soutien aux candidats présentés partout en France par l'UPA et qui d'une certaine manière, ont encouragé les conseillers prud'homaux employeurs dans leur mission. L'UPA sait pouvoir compter sur la mobilisation de chacun.

## Chiffres-clés

### ASSURANCE CHOMAGE

Avant la signature de la nouvelle convention d'assurance chômage, le régime perdait 300 millions d'euros par mois.

Sans changement, le régime aurait été déficitaire de 12,3 milliards d'euros en 2005. En application de l'accord et sur des hypothèses de croissance de 1,75% en 2003, de 2,2% en 2004 et de 2,25% en 2005, l'UNEDIC devrait connaître un solde positif de 1 milliard d'euros dès 2005.

En novembre 2002, on comptait 2.496.100 chômeurs indemnisés, soit une augmentation de 1,4% par rapport au mois précédent et de 10% sur un an.

Les bénéficiaires de l'assurance chômage se répartissent ainsi : 2.723.500 allocataires, dont 126.100 préretraités, 101.300 personnes en formation ou en conversion et 2.496.100 demandeurs d'emploi indemnisés.

Ces derniers sont 2.072.600 à être indemnisés au titre de l'assurance chômage et 423.500 au titre de la solidarité-Etat.

### EMPLOI DANS L'ARTISANAT

Selon une enquête menée en 2002 par la Fédération des centres de gestion agréés -FCGA- auprès de 9000 petites entreprises artisanales (34%), commerciales (38%) ou de services (28%), un tiers des chefs d'entreprise ont recruté ou ont prévu de le faire dans le courant de l'année, soit une augmentation de 12% par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, les réductions de personnel ont progressé de 5% sur la même période.

La participation du conjoint dans l'entreprise a diminué de 7% entre 2001 et 2002. En revanche, les conjoints collaborateurs (+4,3%) et les conjoints associés (+4,9%) progressent au détriment des conjoints sans statut (-10%).

## L'UPA signataire de l'accord d'assurance chômage

Les trois organisations patronales ainsi que la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC sont parvenues le 20 décembre à un accord tendant à rétablir l'équilibre financier du régime d'assurance chômage. En dépit de la hausse des cotisations qui va peser sur les chefs d'entreprises artisanales, l'UPA a décidé de parapher le texte pour plusieurs raisons. D'abord parce que l'accord tend à répartir l'effort nécessaire à la pérennisation du système d'indemnisation entre toutes les parties concernées, employeurs, salariés et prestataires du régime d'assurance chômage. Ensuite parce que les signataires ont répondu à la demande de l'UPA de renforcer le dispositif du Plan d'aide au retour à l'emploi -PARE-. Il apparaît en effet indispensable, compte tenu du volume d'offres d'emplois qui demeurent non pourvues, d'améliorer l'employabilité des allocataires du chômage en multipliant les possibilités de formation, d'adaptation ou de réorientation. En outre, l'accord engage une démarche de moralisation du système d'indemnisation des salariés âgés. En limitant la durée

maximum d'indemnisation de cette catégorie de salariés, il met fin à une dérive consistant pour certaines grandes entreprises à utiliser l'assurance chômage comme un dispositif de préretraite. Il ne sera plus possible à celles-ci de licencier à moindre coût le personnel âgé de 55 ans. Au-delà des améliorations apportées par l'accord du 20 décembre, l'UPA continuera à combattre un paradoxe particulièrement préjudiciable aux activités artisanales. En effet, les petites entreprises qui contribuent massivement à la création d'emplois et qui malgré tout ne parviennent pas à recruter la main d'oeuvre supplémentaire dont elles ont besoin, n'en subissent pas moins des hausses régulières des cotisations d'assurance chômage.

Finalement, le soutien apporté par l'UPA au nouveau texte concrétise la nécessaire solidarité des petites entreprises envers les plus grandes. A leur tour, les représentants des grandes entreprises devront montrer leur solidarité à l'égard des plus petites dans des domaines tels que la formation professionnelle ou la protection sociale.

### CANCAVA

## Des mesures pour garantir l'avenir du régime complémentaire obligatoire

Face au choc démographique annoncé et avant même l'engagement de la réforme du régime de retraite de base, les élus de la CANCAVA ont pris leurs responsabilités en adoptant le 6 décembre des ajustements au régime complémentaire obligatoire -RCO- des artisans. Ces mesures, dont l'UPA avait demandé la mise en oeuvre progressive dès 1997, mettent à contribution aussi bien les actifs que les retraités et permettront de pérenniser le régime. C'est ainsi que le taux de rendement du point sera porté par étapes de 8,3% en 2002 à 7% en 2005, tandis que le taux de cotisation passera progressivement de 6% en 2002 à 7% en 2005. Par ailleurs, la valeur de service du point sera figée pendant

trois ans. Le Conseil national de l'UPA du 11 juillet avait auparavant approuvé cette option, la jugeant une étape incontournable. De plus, ces mesures s'inscrivent dans la logique défendue depuis sa création par l'UPA, à savoir la nécessité d'adosser le RCO de l'artisanat au régime ARRCO afin de garantir à terme l'avenir du régime. En effet, un alignement du régime complémentaire de retraite des artisans sur l'ARRCO permettrait de bénéficier demain de la surcompensation, sans pour autant remettre en cause son autonomie ni son indépendance de gestion. Finalement, ces ajustements étaient nécessaires mais l'UPA regrette une mise en oeuvre trop tardive qui pénalise plus durement les retraités.

## AGIR POUR L'INITIATIVE ECONOMIQUE

**Un texte à améliorer**

Annoncé le 7 octobre à Lyon et présenté en Conseil des ministres le 18 décembre, le projet de loi préparé par Renaud Dutreil, qui tend à favoriser la création et la transmission d'entreprises, devrait être examiné par les députés à partir du 4 février. L'UPA a émis un jugement globalement favorable sur les mesures envisagées, considérant qu'elles devraient permettre de renforcer et de pérenniser le tissu des petites entreprises françaises. En particulier, le relèvement du seuil d'exonération des plus values de cession devrait ouvrir de nouvelles perspectives aux 15.000 chefs d'entreprise artisanale qui chaque année ne parviennent pas à transmettre leur entreprise. Même si la mesure reste en deçà des préconisations formulées par l'UPA, elle va dans la bonne direction. Par ailleurs, le projet de loi prend en compte la nécessité de séparer le patrimoine personnel du patrimoine professionnel des chefs d'entreprise individuelle, une revendication très forte du secteur. Là encore, le dispositif

tendant à placer l'habitation principale en dehors de la garantie des engagements contractés, constitue un grand pas en avant même s'il ne répond pas en totalité aux attentes des entrepreneurs individuels. En ce qui concerne l'aide à la création d'entreprises, l'exonération de charges sociales pendant la première année et le paiement étalé sur les cinq années suivantes, sont de nature à rapprocher le niveau des cotisations de l'activité réelle et à éviter ainsi des cessations d'activité dans les trois premières années. L'UPA est plus critique quant à la disposition instituant des fonds d'investissement de proximité et considère qu'elle n'apporte pas une réponse pragmatique aux difficultés de financement des petites entreprises et des entreprises artisanales. Au total, les différentes dispositions du projet de loi se révèlent positives mais insuffisantes. C'est pourquoi, l'UPA s'attachera à trouver des améliorations dans le cadre du débat parlementaire à venir.

## EUROPE

**Perspectives 2003**

Cette fois, la "Charte européenne des petites entreprises" semble avoir fait son chemin dans l'esprit du législateur européen. En effet, le budget de l'Union européenne pour 2003 met l'accent sur les petites entreprises et en particulier sur l'artisanat. D'abord, les activités de soutien aux petites et moyennes entreprises (services d'appui, information, procédures administratives, création-transmission...) ont bénéficié d'une rallonge budgétaire de 20%. Les actions visant à améliorer l'environnement financier des petites entreprises (garanties d'emprunt, capital d'amorçage...), via les organisations professionnelles, organismes consulaires et sociétés de cautionnement, ont également été dotées de crédits supplémentaires. Enfin et surtout, les 100 millions d'euros qui

seront consacrés en 2003 au programme pluriannuel "entreprises", seront prioritairement affectés à l'artisanat et aux petites entreprises. Autre sujet d'actualité européenne en 2003 : la TVA. Qu'advient-il du taux réduit dont l'application a été reportée d'un an ? Pour l'heure, la Commission européenne n'exclut pas de proposer une liste limitative, non aménageable par les Etats membres, des activités soumises au taux réduit (5,5% pour la France). Une autre liste, incluant notamment les activités à forte intensité de main d'oeuvre et bénéficiant d'un taux intermédiaire (entre 8 et 12%), serait laissée à la discrétion des différents Etats. Cette hypothèse risque de soulever bien des débats. La Commission remettra sa proposition de texte final en juin prochain.

**Chiffres-clés**

## LE POINT DE VUE DES "TPE"

D'après l'enquête menée en 2002 par la Fédération des centres de gestion agréés -FCGA- auprès de 9000 chefs de très petites entreprises (TPE), les principales attentes des chefs d'entreprise en matière de statut concernent la couverture sociale (57,7%), la séparation des patrimoines privé et professionnel (50%) et le statut fiscal (44,8%).

37,6% d'entre eux veulent transmettre leur entreprise avant cinq ans, de préférence à un tiers inconnu (62%). Les personnes interrogées soulignent plusieurs freins à la transmission d'entreprise : la réglementation fiscale (52,5%), le manque d'informations juridiques et fiscales (41,5%), les difficultés de financement du dossier repreneur (37,2%) et les problèmes liés à l'évaluation de l'entreprise. 70% de ces chefs d'entreprise adhèrent à une organisation professionnelle.

S'agissant des nouvelles technologies, les TPE sont informatisées à 70% et connectées à Internet à 60%. En revanche, elles ne sont que 21% à posséder un site.

Au moment de la consultation (avant l'adoption du projet de loi Fillon relatif au temps de travail), 58,4% des entreprises n'appliquaient pas les 35 heures. Elles demandaient très majoritairement un assouplissement de la réglementation, notamment concernant les heures supplémentaires (67%), la modulation du temps de travail (47,3%) et la nécessité de donner la priorité aux accords de branche plutôt qu'à la loi (42%).

Enfin, 68% des personnes interrogées se déclarent plutôt optimistes quant à l'avenir de leur entreprise, soit 7% de plus qu'en 2001.

## Pluriactivité agricole : nouvelles menaces ?



Alors que le syndicalisme artisanal se souvient encore de la lutte qu'il a fallu mener en 1999 contre certaines dispositions de la loi d'orientation agricole, le sujet revient sur le devant de la scène avec la préparation d'un projet de loi relatif au développement rural, qui devrait voir le jour au mois de mars prochain. Il y a lieu de s'inquiéter des encouragements qui pourraient être accordés à la pluriactivité agricole, introduisant de nouveaux éléments de concurrence déloyale, particulièrement préjudiciables aux artisans installés en milieu rural. Seule satisfaction à cette heure : l'UPA a obtenu l'assurance que ses représentants seraient associés aux travaux préparatoires.

### “L'artisanat, embarquement immédiat pour l'avenir”

En attendant la prochaine campagne de communication de la “Première entreprise de France”, l'artisanat continue à faire parler de lui. Un kit pédagogique élaboré par le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat a ainsi été adressé aux principaux acteurs de la sphère éducation-orientation afin qu'ils soient en mesure d'informer les jeunes des possibilités offertes par le secteur. L'objectif est de convaincre le public que les professions artisanales présentent de nombreux atouts et qu'il convient donc de s'y intéresser au moment du choix d'orientation. Ce kit contient une plaquette de présentation générale de l'artisanat, un jeu de transparents, une vidéo contenant des témoignages d'artisans et un CD-Rom regroupant l'ensemble de ces éléments ainsi qu'un annuaire des métiers de l'artisanat.

### Le Secrétaire Général de l'UPA honoré

Le 18 décembre 2002, l'UPA a été honorée par l'intermédiaire de son Secrétaire Général, Pierre Burban, qui s'est vu remettre les insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, des mains du Président Robert Buguet. Dans son discours, ce dernier n'a pas manqué de saluer celui qui “incontestablement a été au cours de ces dernières années, l'artisan du développement de l'UPA”. Une assistance nombreuse a participé à la réception organisée à cette occasion au siège de l'UPA.

### Trois dates clés

Les partenaires sociaux se retrouveront dès le 22 janvier pour reprendre la négociation sur la formation professionnelle, interrompue depuis octobre 2001. L'UPA qui attache la plus grande importance à ce dossier sera représentée par François Cartron, membre du Conseil national. Le 4 février débutera à l'Assemblée nationale l'examen du projet de loi en faveur de la création et de la reprise d'entreprise présenté par Renaud Dutreil. Enfin, deux ordonnances visant à simplifier la vie des entreprises devraient être prises dans le courant du premier trimestre.

**Le Conseil National  
et l'équipe administrative de l'UPA  
vous souhaitent une excellente année 2003**



79, avenue de Villiers - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr

CAPEB  
Confédération de l'Artisanat  
et des Petites Entreprises du Bâtiment

CNAM  
Confédération Nationale  
de l'Artisanat des Métiers et des Services

CGAD  
Confédération Générale  
de l'Alimentation en Détail - Section Artisanale

## L'agenda

### 10 DECEMBRE

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du Bureau européen de l'artisanat français -BEAF- et à la rencontre entre le Comité directeur de l'UPA et le Bureau de l'APCM.

Rencontre entre le Président de l'UPA, Jean-Marie Spaeth et Jean Bellet, respectivement Président et Vice-Président (UPA) de la CNAMTS.

### 11 DECEMBRE

Conseil national de l'UPA. Participation du Président de l'UPA à la soirée électorale pour les élections prud'homales.

### 12 DECEMBRE

Audition du Président de l'UPA par Hervé Morin, Président du Groupe UDF à l'Assemblée nationale.

Déjeuner du Président de l'UPA avec Nicole Ameline, Ministre déléguée à la Parité et à l'égalité professionnelle.

### 13 DECEMBRE

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration de la Garantie sociale des chefs d'entreprise -GSC-.

### 18 DECEMBRE

Remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite au Secrétaire Général de l'UPA, Pierre Burban.

Participation de Patrick Liébus, Chef de file UPA pour l'assurance chômage, à la négociation sur l'avenir du régime d'assurance chômage.

### 6 JANVIER

Participation du Président de l'UPA à la cérémonie au cours de laquelle le Président de la République adressait ses vœux aux forces vives de la nation.

### 7 JANVIER

Audition du Président de l'UPA par Jean-Michel Fourgous, Député des Yvelines, membre du groupe Génération Entreprise.